

ont été consentis avec les quatre provinces de l'Ouest au sujet de la continuation du projet d'amélioration des fermes et d'emploiement selon les termes des ententes de 1936. Ces ententes pouvoient au paiement de \$5 par mois au fermier et d'une somme équivalant à \$7.50 à la fin de la période d'emploiement au chômeur ainsi établi. Elles pouvoient aussi à l'achat de \$3 de vêtements de travail convenables pour chaque chômeur établi. De son côté, le Fédéral pouvoit, aux termes des ententes, au transport de ces chômeurs de l'endroit de leur engagement aux fermes qui les emploient. La contribution du Fédéral aux provinces en vertu des ententes sur l'amélioration des fermes et l'emploiement est la même qu'en 1936, les provinces assumant tous les frais d'administration. Le plus grand nombre de chômeurs ainsi établis en un mois en vertu des ententes de 1936 a été enregistré en janvier 1937 alors que 43,915 personnes ont été placées.

Assistance-sécheresse.—La sécheresse désastreuse qui s'abattit en 1936 sur certaines régions agricoles sévissait encore au 31 mars 1937, date d'expiration des accords consentis sous l'empire de la loi sur le soulagement du chômage et sur les secours, 1936. En conséquence la durée de ces accords a été prolongée jusqu'au 31 août 1937. En vertu de ces accords, le gouvernement du Dominion s'engage à payer tous les frais (autres que ceux de l'administration provinciale) encourus par ces provinces pour procurer de la nourriture, du combustible, des vêtements et le logement nécessaire à tous les fermiers à demeure ayant besoin de secours dans les régions dévastées, à l'exception de ceux habitant les cités et villes de ces régions. Ces derniers sont secourus par les provinces et les municipalités avec l'aide des sommes mensuelles versées par le Fédéral. Cet engagement stipule que la somme de secours accordés conformément aux accords avec les provinces ne doit pas dépasser celle versée à des nécessiteux de la même catégorie dans les autres régions rurales de la province. Pour faire suite aux recommandations de la Commission Nationale de placement, l'administration des secours dans les régions affectées par la sécheresse a été confiée, le 1er septembre 1937, au ministère de l'Agriculture afin que les divers groupes de secourus pussent être classifiés et qu'il y eût le moins de confusion possible entre l'aide à l'agriculture et l'assistance-chômage.

Orientation de la jeunesse.—Pour obvier à la situation créée par le chômage chez les jeunes, qui persiste malgré un relèvement industriel de plus en plus prononcé et la demande croissante pour de bons artisans, le Parlement a voté au ministère du Travail une somme de \$1,000,000 devant être utilisée au cours de l'année 1937-38 à l'élaboration de projets d'orientation et de culture pour les jeunes chômeurs de 18 à 30 ans. Ce fonds a été institué dans le but de créer (a) des projets d'orientation de nature à tenir les jeunes occupés et à stimuler leur dextérité et leurs aptitudes; (b) des cours d'apprentissage industriel devant leur procurer une formation technique adaptée à leur emploi; (c) des projets de travaux destinés à conserver les ressources naturelles, de même qu'à former et réadapter les jeunes qui s'y engagent, et (d) des projets de culture physique pour leur aider à se maintenir en santé et à conserver leur moral. Des accords ont été conclus avec les provinces concernant les projets d'orientation convenables à leurs conditions individuelles. Parmi ces projets il y a le travail forestier, la formation à l'exploitation placérienne et des lits de roche dure, l'apprentissage industriel, l'entraînement agricole pratique et technique, des cours de science ménagère, de travaux manuels et autres occupations spécialisées pour les femmes et la formation à diverses occupations urbaines. L'exécution de ces projets prévoit l'orientation professionnelle, la récréation et des cours de culture physique. Il est espéré que, grâce à ces moyens, on pourra mettre à la disposition des industries primaire et secondaire une main-d'œuvre plus abondante en artisans expérimentés et offrir une occasion de se réadapter à cette jeune population qui pour